



# MAIRIE DE GILLES (28260)

## **Compte rendu du Conseil municipal du 10 septembre 2025, convoqué le 03/09/2025**

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

**Présents :** M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, T. de Ferrières, P. Maisonneuve, S. Lamouille, P. Boquet, P. Avril, D. Ferrandin.

**Procurations (excusés) :**

Ch. Bourrat est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h30.

1) Le compte rendu de la séance du 18 juin 2025 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

### **2) Travaux de la tranche ferme de l'église – à l'unanimité**

A l'issue de la procédure d'appel d'offres et après l'analyse produite par Mme Claire Guiorgadzé, maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes pour les 5 premiers lots de la tranche ferme :

- Lot 1 – Charpente – Sté Asselin : 162 769,62 € HT
- Lot 2 – Couverture et pluviales – Sté De Zinc et D'Ardoise : 79 133,30 € HT
- Lot 3 – Maçonnerie et pierre de taille – Sté Pelay : 56 462,34 € HT
- Lot 4 – Echafaudages – Sté Entrepose : 74 906,33 € HT
- Lot 5 – Campanisterie et protection contre la foudre : Biard-Roy / Mamias : 14 525 € HT

Le conseil municipal entérine ces choix.

Le Maire précise qu'enchaîner les tranches conditionnelles 1 et 2 juste après la tranche ferme serait plus économique et plus avantageux d'un point de vue technique que si elles étaient conduites ultérieurement. Il souhaite toutefois, avant de les débloquent, s'assurer de l'obtention de subventions au titre de la DETR/DSIL 2026, dans un contexte politique et budgétaire incertain.

### **3) Contrat avec l'éco-organisme Alcome pour la réduction des déchets issus du tabac dans l'espace public – à l'unanimité**

Le Maire indique que la mairie a été contactée par l'éco-organisme Alcome, agréé par l'Etat, pour participer à la réduction des mégots dans l'espace public. Les actions prévues sont la sensibilisation du public, le soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues, l'enlèvement et la valorisation des déchets. Ainsi Alcome pourra fournir à la commune des cendriers de poche, 1 ou 2 cendriers fixes et attribuer un soutien de 0,50 € par habitant et par an. Il espère notamment, dans le prolongement des deux cendriers déjà installés sur les 2 poubelles de la place de l'Eglise, limiter le nombre de mégots encore trop nombreux que l'on retrouve jetés au sol. Même si les effets escomptés sont limités, voilà une action qui permettra d'apporter sa contribution à la préservation de l'environnement, aussi minime soit-elle, dans le prolongement de la démarche communale.

Il rappelle également la loi votée début juillet 2025 instaurant de nouveaux espaces sans tabac, tels que les parcs et jardins publics, les abribus, les installations sportives, les abords des écoles et des lieux recevant du public (rayon de 10 m).

#### 4) Subvention à l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Anet – à l'unanimité

Compte tenu de l'objet de cette association et de la réserve prévue au BP 2025 d'autre part, s'élevant à 450 €, le maire propose d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Anet.

Le conseil municipal valide cette proposition.

#### 5) Informations diverses

##### - Point d'apport volontaire du verre (PAVV)

La commission déchets a rencontré le 8 septembre 2025 à 16h les personnes en charge du déploiement des points d'apport volontaire pour le verre au sein de l'Agglo. Ch. Bourrat indique que la commune de Gilles doit être dotée de 2 PAV. Trois localisations ont été pressenties pour l'implantation des caissons, qui seront à valider par les chauffeurs des bennes venant assurer le ramassage (accès et sécurité) :

- route de la Noé à l'emplacement de l'ancien emplacement réservé au tri (parcelle appartenant à M. Barathon)
- terrain communal sur la route de La Chaussée d'Ivry
- route de Bréval au début de la parcelle communale, en contrebas

D. Ferrandin, dont la parcelle jouxte cette dernière, propose aussi une implantation possible sur la sienne, plus plane.

T. de Ferrières précise que l'emplacement retenu devra permettre le stationnement d'au moins 2 véhicules. Il préfère les lieux les plus rapprochés des habitations ou, à défaut, les voies les plus empruntées par les usagers, ce qui n'est pas le cas de la route de la Noé. Il ne souhaite pas créer du trafic sur une voie qui n'est pas prévue pour et sur laquelle il est impossible de faire demi-tour.

D. Ferrandin propose également l'embranchement de la rue de Fumeçon et du chemin du Pré de Launay. Ch. Bourrat précise que l'Agglo souhaite éviter toute implantation située à un croisement de route, notamment avec la présence d'un stop, pour des raisons de sécurité. T. de Ferrières suggère de demander à l'Agglo quels seraient les aménagements à prévoir pour rendre le site sécurisé.

P. Boquet ajoute que l'apport volontaire est une pratique qui va vraisemblablement s'étendre, à terme, aux autres déchets. D'où l'intérêt, selon T. de Ferrières, de prévoir des points d'implantation suffisamment grands pour accueillir d'autres caissons potentiels.

T. de Ferrières insiste sur le fait que, dans l'hypothèse où l'implantation route de La Chaussée d'Ivry était retenue, il serait indispensable de faire réduire la vitesse des automobilistes pour garantir la sécurité des usagers.

J. Lehoux concède que le point route de la Noé serait, en ce sens, le plus sécurisé. T. de Ferrières regretterait toutefois ce choix d'un point de vue de l'aménagement paysager. P. Boquet rebondit sur le fait que si l'emplacement génère des déchets autour, mieux vaut justement qu'il ne soit pas en plein cœur du village. Le maire précise que l'Agglo sera en charge de l'entretien des alentours des sites retenus.

Ch. Bourrat rappelle que l'embranchement de la rue de Fumeçon et du chemin du Pré de Launay est déjà sujet aux dépôts sauvages et qu'il serait dommage que cette pratique soit aggravée par le PAVV.

T. de Ferrières demande s'il est prévu d'ajouter un point d'éclairage à proximité. Ch. Bourrat propose d'en limiter le coût éventuel par l'installation d'un éclairage alimenté à l'énergie solaire.

Le Maire conclut par le rappel que ce sont les chauffeurs de camion qui, in fine, choisiront les points les plus adaptés, même si le 4<sup>ème</sup> point leur sera suggéré.

#### *- Gestion des eaux pluviales urbaines*

La compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » aurait dû être transférée à l'Agglo il y a 10 ans, étant liée à l'assainissement. Sur injonction du Préfet, c'est désormais chose faite. Ainsi, l'Agglo a établi un relevé des linéaires des canalisations d'eaux pluviales et des avaloirs pour estimer les charges de fonctionnement à prendre en considération pour chaque commune, sachant que l'Agglo en prendra 50 % à sa charge (1 906 €). Cette somme viendra en déduction de l'attribution de compensation déterminée par la CLECT.

Le Maire précise que ce recensement ne prend pas en compte les fossés hors zone urbaine et rappelle que l'entretien des fossés bordiers est à la charge de la commune, contrairement à ceux implantés sur terrains privés, à la charge des propriétaires riverains.

T. de Ferrières remarque que le long des chemins communaux les fossés appartiennent à la commune, comme c'est le cas dans le bois des Mazies, au Pré de Launay et au chemin du Faîte.

Le Maire propose aussi de considérer l'option d'une adhésion à un syndicat de fossés pour déléguer l'entretien tous les 3 ans de ceux appartenant à la commune. T. de Ferrières n'y est pas favorable, S. Apruzzese non plus compte tenu du coût élevé que cela représenterait pour la commune. T. de Ferrières souhaite simplement que la commune s'assure que les aqueducs soient débouchés et entretenus. D. Ferrandin précise que, lors du relevé effectué, seuls 3 ou 4 sont concernés.

Le Maire souhaite que le débat soit poursuivi et affiné en commission après recensement précis des points qui pourraient poser problème.

#### *- Point sur les travaux (autres que l'église)*

Le Maire informe le conseil que l'aménagement de la rue de Vitray et du carrefour de l'atelier communal est terminé pour un coût inférieur à l'estimation d'Eure-et-Loir Ingénierie. La subvention a été demandée.

Le CAUE a été interrogé sur site le 31 juillet pour l'aménagement du trottoir de la rue Neuve et du bas de la Grande rue. Les conclusions de leur étude sont attendues début octobre. Cela devrait permettre de régler le problème du stationnement irrégulier devant le n° 36.

Les dalles acoustiques ont été installées au plafond de la salle basse de l'Auberge. Quentin Cossou, d'abord sceptique, y voit une nette amélioration pour la salle basse et remercie la commune.

#### *- Renégociation des contrats d'assurance*

La mairie a pris rendez-vous le 25 septembre avec la Smacl, son ancien assureur, pour lui demander un devis, sur le principe qu'une mise en concurrence tous les trois ans permet souvent de réaliser des économies.

#### *- Point financier*

A ce jour, la trésorerie s'établit à 517 370,30 €.

L'analyse financière établie par Mme Karen Sarlandie, Conseillère aux Décideurs Locaux, indique un bon état des finances de la commune. Selon ses dires, Gilles est l'une des communes les mieux gérées du secteur. Le Maire ajoute qu'il a aussi hérité de P. Boquet d'une situation saine. L'analyse dématérialisée est à la disposition des conseillers municipaux, la commission finances en ayant d'ores et déjà été destinataire.

#### *- Date des élections municipales 2026*

Elles ont été fixées par décret au 15 et 22 mars 2026.

## **6) Tour de table**

J. Lehoux relève que le nettoyage des routes de la plaine et rue des Casse-Croûtes pose problème avec la présence de graviers, voire de touffe d'herbe au milieu de la chaussée. C'est parfois dangereux, notamment pour les deux roues. D. Ferrandin suggère d'acheter, de louer, voire de mutualiser une balayeuse pour y remédier.

S. Lamouille note que le virage du haut de la rue des Casse-Croûtes est complètement creusé, malgré le goudron posé récemment, probablement dû au passage d'engins agricoles. D'autre part, le panneau des Rostys ne tient plus que par une vis.

T. de Ferrières demande si le contrôle des bouches à incendie est effectué régulièrement. Le Maire lui répond que le SDIS s'en charge chaque année.

J. Lehoux rappelle que la bouche du haut de la Grande rue posait problème. Le Maire a pris attache avec les pompiers qui détiendraient, dans leur camion, le coude nécessaire pour la rendre utilisable. Il vérifie ce point auprès d'eux.

D. Ferrandin a remarqué un tas de déchets à retirer au chemin du Faîte. Le Maire s'en occupe.

L. Dujardin souhaite savoir si sa demande concernant l'éclairage de la rue de la Gare a été prise en considération. Le Maire a demandé un devis à l'électricien en charge de la maintenance de l'éclairage public permettant d'avoir une aide du syndicat Territoire d'Energie. La commune en profitera vraisemblablement pour effectuer le changement des dernières ampoules non encore en led.

T. de Ferrières souhaite, à cette occasion, que la couleur jaune soit généralisée à tout le village.

P. Maisonneuve demande pourquoi le panneau d'entrée de village rue des Rostys a été déplacé. Le maire répond que les panneaux d'entrée de village doivent être placés avant les premières maisons. La conséquence positive est que les travaux et entretien en amont des panneaux sont à la charge du Département. En revanche, la limitation de vitesse à 50 km/h liée à la circulation dans le village est éloignée.

Le Maire va revoir avec le Département les moyens possibles pour atténuer ce problème de vitesse.

Ch. Bourrat fait appel aux bonnes volontés pour monter les barnums nécessaires à l'organisation des Gillofolies et de Mon village en fête. Il s'excuse d'avoir sollicité tardivement les conseillers n'ayant été lui-même prévenu que ce mardi. Il exigera à l'avenir une réunion formelle avec les associations demanderesses suffisamment à l'avance des manifestations concernées.

Ch. Bourrat souhaite qu'un conseiller prenne en charge l'organisation du Noël des enfants. S. Apruzzese et P. Maisonneuve acceptent cette mission. J. Lehoux s'occupera d'acheter le sapin.

Ch. Bourrat indique qu'il faut commencer à travailler sur le prochain numéro du Tambour du Radon et sollicite les propositions. Le Maire rappelle qu'il faudra être attentif à la teneur des articles qui devront respecter la neutralité puisque nous sommes en période préélectorale depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

S. Apruzzese dit avoir été interpellée par une habitante du chemin des Vignes de l'Etang quant à l'entretien du chemin. Pour information, le Maire avait déjà répondu à cette administrée par échange de mails en date du 19 février.

La situation cadastrale et juridique de ce chemin nécessite une étude précise pour en définir les propriétaires et l'emprise au sol. Ce travail sera réalisé par la commission Voirie et Bâtiments. A l'issue de cette étude, un devis sera demandé et le Conseil statuera.

Le Maire a par ailleurs demandé au Département que lui soit communiqué le classement des chemins de la commune pour sérier les travaux à effectuer selon ce classement.

L. Dujardin demande où en est la rétrocession à la commune du chemin longeant le château de Vitray. Le Maire répond que, du fait des servitudes d'accès au lot E qui n'existaient pas auparavant, il est nécessaire de rédiger une convention de servitudes préalable, à laquelle l'acte de vente fera référence. Les échanges en ce sens sont en cours avec le service foncier du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h58.